



D.2018.03.28.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

8 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU**8.1 – PARTENARIAT TARIFAIRE : CADRAGE ET MISE EN ŒUVRE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Partenariats tarifaires : Cadrage et mise en œuvre

Dans le cadre du développement de l'attractivité du réseau, Tisséo Collectivités souhaite développer les partenariats tarifaires et ainsi soutenir le dynamisme de l'aire métropolitaine. De fait, des partenariats sont déjà mis en œuvre, notamment avec So Toulouse et l'Office du Tourisme pour répondre aux besoins de déplacements en lien avec l'organisation d'événements sur le territoire.

Le Comité Syndical du 13 décembre 2017 a approuvé par délibération l'élargissement de la gamme tarifaire « PRO + » aux associations reconnues par Tisséo-Collectivités et aux administrations œuvrant dans le cadre d'actions sociales.

Dans ce contexte et dans un objectif de renforcement de son offre tarifaire, Tisséo Collectivités a décidé de définir le cadre général d'application des partenariats tarifaires et leurs modalités de mise en œuvre.

1. Partenariats institutionnels

Tisséo Collectivités, dans le cadre de sa politique de transport visant à favoriser l'utilisation des transports en commun, alloue l'équivalent d'une enveloppe budgétaire de 100K€/an aux partenariats liés à des événements marquants.

Cette enveloppe est valorisée en titres de transport que Tisséo Collectivités, dans le cadre de ses compétences, met à disposition des partenaires retenus sous réserve de l'opportunité de l'événement. Elle intègre également la mise à disposition de bus sous réserve de faisabilité et d'accord de Tisséo.

Ce partenariat donnera lieu à une valorisation de l'image de Tisséo Collectivités lors de l'événement au travers des supports de communication et de publicité ou tous autres supports utilisés visant à sa promotion.

2. Renouvellement des partenariats avec l'Office du Tourisme et So Toulouse

Tisséo Collectivités propose, depuis plusieurs années, des tarifs préférentiels dans le cadre de partenariat avec l'Office du Tourisme et So Toulouse notamment. Afin de poursuivre et développer l'attractivité du réseau, Tisséo Collectivités souhaite renouveler les conventions de mise en œuvre de ces partenariats, dont celle avec l'Office de Tourisme. Un projet est annexé à la présente délibération.

3. Création d'un ticket événementiel

Tisséo Collectivités s'inscrit dans une démarche volontariste de recherche de partenariats lors d'événements marquants et prévisibles. A ce titre Tisséo Collectivités souhaite développer un produit complet permettant l'utilisation des transports en commun et l'entrée à l'événement sur un support unique, en s'appuyant notamment sur les nouveaux outils dématérialisés.

En premier lieu, afin d'offrir un service complémentaire et faciliter l'acte d'achat, Tisséo Voyageurs met en place un titre aller-retour événementiel au prix de 3€ TTC uniquement vendu sur téléphone portable dans le cadre du développement de l'application Ticket'Easy. Ce titre fait l'objet d'une expérimentation et fera l'objet, au vu du bilan, d'une intégration dans la gamme tarifaire.

* * *

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Collectivités à mettre en place ces partenariats selon les modalités définies ci-dessus,

ARTICLE 2 : INSCRIT au budget 2018 les 100k€ HT pour la mise en place des partenariats institutionnels,

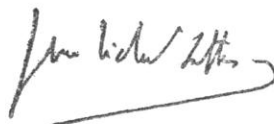
ARTICLE 3 : APPROUVE le projet de convention entre l'Office du Tourisme, Tisséo Voyageurs et Tisséo Voyageurs dans le cadre de de la mise en œuvre et la commercialisation du PASS Tourisme,

ARTICLE 4 : APPROUVE la mise en place d'un ticket évènementiel aller-retour dans le cadre du développement de l'application Ticket'Easy,

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

**CONVENTION N° 2018-1026 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES, TISSEO VOYAGEURS ET
L'AGENCE D'ATTRACTIVITE DE TOULOUSE METROPOLE RELATIF AU PASS TOURISME**

ENTRE :

La **SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE LA METROPOLE TOULOUSAIN** DITE « **SEM SO* TOULOUSE** », société anonyme d'économie mixte au capital de 951.300 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 517 949 335, dont le siège social est situé 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31500 TOULOUSE, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée « **l'Agence d'attractivité de TOULOUSE METROPOLE** » ou « **l'Agence d'attractivité** »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par le Président du SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 24 septembre 2014, ci-après dénommé, « Tisséo Collectivités ».

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Directeur Général Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo Voyageurs » sise 4, Impasse Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Préambule :

Par convention n°2012-916 du 4 mai 2012, l'Office de tourisme de Toulouse, établissement public à caractère industriel ou commercial, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs se sont engagés dans un partenariat relatif à la création d'un Pass touristique, dénommé « Pass Tourisme » afin de promouvoir le tourisme à Toulouse en valorisant l'itinérance et le rôle des transports en commun comme outil de découverte de la ville.

A l'origine, le Pass Tourisme était proposé à la vente sous deux formules différentes incluant ou non le service de navette aéroport.

Quatre avenants se sont succédés afin de rendre le produit plus lisible et plus attractif ou d'en modifier le prix de vente.

Par délibération n°19.1 du 21 octobre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Toulouse a décidé de la dissolution de l'Office de tourisme de Toulouse à compter du 1er janvier 2017.

L'ensemble des missions de service public géré par l'Office a été confié à l'Agence d'attractivité de TOULOUSE METROPOLE par délibération n°DEL-16-0842 du conseil métropolitain de TOULOUSE METROPOLE du 10 novembre 2016.

Par convention du 30 décembre 2016, TOULOUSE METROPOLE a confié à l'Agence d'attractivité la vente d'un pass touristique d'une durée d'un, deux ou trois jours pouvant inclure le transport sur l'ensemble du réseau Tisséo ainsi que des réductions et des gratuités chez certains prestataires touristiques.

Il est par conséquent nécessaire de conclure une convention en ce sens entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'Agence d'attractivité de TOULOUSE METROPOLE.

A cette occasion, les Parties réaffirment leur volonté de promouvoir l'utilisation des transports en commun auprès des clientèles touristiques lors des visites dans les sites et musées de Toulouse et plus généralement de valoriser l'itinérance et les transports en commun comme outil de découverte de la Ville.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les engagements réciproques entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole dans le cadre de la mise en œuvre et la commercialisation de produits dénommés PASS TOURISME 24h, PASS TOURISME 48h, PASS TOURISME 72h.

Ces produits sont décrits ci-après.

Ces différents produits seront communément dénommés ci-après « Pass Tourisme » sauf mention spécifique les identifiant.

ARTICLE 2. LES CARACTERISTIQUES DU PASS TOURISME

Le Pass Tourisme est une carte personnelle sans contact, permettant à son détenteur de bénéficier d'un accès libre ou à tarif réduit à plusieurs sites touristiques et partenaires de la ville (sous réserve de disponibilité) et d'utiliser sur le réseau de transport en commun de l'agglomération toulousaine géré par Tisséo. Le Pass Tourisme est d'une durée de 24 heures, 48 heures ou 72 heures.

La durée de validité du titre de transport et du contrat permettant l'accès aux sites touristiques débute à compter de la 1^{ère} validation du Pass Tourisme.

Le PASS Tourisme est une carte sans contact hébergeant :

- un titre de transport qui permet pendant une durée variable (24h, 48h ou 72h) d'utiliser le réseau urbain avec la navette aéroport pour un nombre de déplacements illimités à partir de sa 1^{ère} validation, La carte support du Pass Tourisme doit être validée à chaque voyage sur le réseau Tisséo (métro, tram, bus) et présentée à chaque entrée dans un site partenaire.
- un contrat permettant d'accéder à des sites touristiques identifiés et partenaires de ce dispositif.

La durée de validité du titre de transport et du contrat permettant l'accès aux sites touristiques est glissante à compter de la 1^{ère} validation du PASS Tourisme.

La date de lancement est le 1^{er} mars 2018.

Le tarif du PASS Tourisme proposé est variable en fonction de sa durée de validité.

ARTICLE 3. MODALITES DE DISTRIBUTION DU PASS TOURISME

Tisséo Voyageurs, dans ses agences Aéroport et Marengo SNCF, et l'Agence d'Attractivité, au Donjon du Capitole et sur le site internet délivrent le PASS Tourisme.

Tisséo Voyageurs met à disposition de l'office de tourisme des cartes sans contact pour la délivrance du PASS Tourisme. Il appartient à l'Agence d'Attractivité d'assurer la gestion des stocks et la récupération des cartes.

L'Agence d'Attractivité est équipée de deux terminaux de vente légers (TPVS) lui permettant de charger les titres de transport sur le « PASS Tourisme ».

Ces terminaux TPVS sont mis à disposition par Tisséo Voyageurs pour un coût de prestation fixé à un prix forfaitaire trimestriel de 100€ HT par TPVS, couvrant la mise à disposition et le coût de maintenance du matériel détaillé dans les articles ci-après.

ARTICLE 4 : MAINTENANCE

Cet équipement mis à disposition de l'Agence d'Attractivité demeure la propriété de Tisséo Collectivités. La maintenance est assurée par Tisséo Voyageurs.

Une séance de formation est assurée par Tisséo Voyageurs à l'attention du personnel de l'Agence d'Attractivité. La formation éventuelle de nouveau personnel est assurée par l'Agence d'Attractivité elle-même.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-8-1D- DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

Le matériel mis à la disposition de l'Agence d'Attractivité fait partie intégrante du système billettique urbain. A ce titre, il est administré et maintenu par l'administrateur de Tisséo Voyageurs du système billettique urbain.

La maintenance des équipements billettiques couvre :

- les opérations nécessaires à la remise en état d'un équipement (réparation), après l'apparition d'une défaillance ne permettant plus à l'équipement d'assurer tout ou partie de ses fonctions,
- les opérations préventives, permettant de limiter l'apparition de ces défaillances ainsi que les opérations correctives / évolutives dans d'éventuels cas de mise à jour des configurations logicielles ou matérielles.

Tisséo Voyageurs prend en charge les différents niveaux de maintenance, conformément aux recommandations du fournisseur.

Cet équipement pour fonctionner requiert la mise en place d'une ligne téléphonique dont l'installation, l'abonnement et la consommation sont à la charge de l'Agence d'Attractivité.

ARTICLE 5. DISPOSITIONS REGISSANT LE CONTRAT DE TRANSPORT

5.1. DISPOSITIONS GENERALES

Tisséo Voyageurs est responsable de l'exécution du transport qu'il effectue et des conséquences pécuniaires des dommages de toute nature survenus par le fait ou à l'occasion de l'exploitation de son service, dans les conditions édictées par les textes réglementaires.

5.2. VALIDATION

La carte sans contact, contenant le contrat de transport, doit être validée à chaque entrée et correspondance sur le réseau Tisséo : métro, bus, tram, TAD et la Navette aéroport le cas échéant. Une mention inscrite sur le livret d'accompagnement et la carte, en rappelle l'obligation au porteur.

5.3. CONTROLE

Les modalités de contrôle du titre de transport sont celles pratiquées usuellement par le réseau Tisséo.

5.4. APRES-VENTE

Tisséo Voyageurs et l'Agence d'Attractivité assurent le service après-vente selon les procédures rédigées et signées entre les deux parties en amont du lancement de l'opération.

ARTICLE 6. COMMUNICATION

Le plan de communication sera élaboré par l'Agence d'Attractivité en collaboration avec Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.

A minima, les documents suivants seront produits :

- Un livret d'accompagnement du PASS Tourisme (FR, GB, ESP), remis à chaque porteur de la carte au moment de son achat.
- Un flyer de présentation du PASS Tourisme (FR, GB, ESP), mis à disposition des touristes dans les agences Tisséo et dans les sites partenaires.

Dans la mesure où des documents seront produits par l'office de tourisme, ils seront livrés au service livraison de Tisséo Voyageurs qui se chargera d'en assurer la diffusion sur les différents canaux d'information de Tisséo.

Toute création de document ou modification de ces derniers doivent au préalable recueillir la validation de Tisséo Collectivités, de Tisséo Voyageurs et de l'Agence d'Attractivité.

ARTICLE 7. TABLEAUX DE BORD, SUIVI ET EVALUATION

Afin de permettre le suivi de l'évolution du PASS Tourisme, l'office de tourisme de Toulouse doit transmettre mensuellement à Tisséo Collectivités le nombre de ventes réalisées par type de titres.

Les parties conviennent chaque année d'effectuer un bilan du dispositif prévu par la présente convention. Ce bilan est réalisé par l'Agence d'Attractivité en collaboration avec Tisséo Voyageurs.

Un état récapitulatif de l'année n sera transmis au mois de février de l'année n+1 par l'Agence d'Attractivité à Tisséo Collectivités et à Tisséo Voyageurs, et comprendra notamment le nombre de ventes mensuelles réalisées par types de titres, le nombre de cartes sans contact fournies par Tisséo Voyageurs à l'Agence d'Attractivité.

ARTICLE 8. PRIX DE VENTE AU PUBLIC DU PASS TOURISME

Le prix du PASS Tourisme est calculé par l'addition du prix :

- de la somme des coûts fixes imputables au PASS Tourisme (prix d'achat du support du pass, rétribution du fournisseur de la solution de validation des pass, coûts des campagnes et des supports de communications comme le dépliant d'accompagnement, les flyers...
- du prix du titre de transport d'une validité de 24H, 48H ou 72H permettant d'effectuer un nombre de déplacements illimité sur le réseau urbain Tisséo avec ou sans navette aéroport, auquel est appliquée une réduction, comme indiqué dans le tableau inséré à l'article 9,
- et du prix de l'accès aux musées.

ARTICLE 9. PRIX DU PASS TOURISME

La part relative aux transports revenant à Tisséo Voyageurs est arrêtée comme suit pour les années 2018 à 2021.

Le prix du PASS Tourisme est le suivant:

Offre Tisséo	Titre	du 01/03/18 au 30/06/18		
		Prix public TTC	Part Parteneaires sites	Part Tisséo
M, T, B +	Pass Tourisme 24 h	18,00 €	13,20 €	4,80 €
Navette	Pass Tourisme 48 h	28,00 €	20,00 €	8,00 €
aéroport	Pass Tourisme 72 h	35,00 €	25,40 €	9,60 €

La part Tisséo est calculée de la manière suivante : application d'un taux de remise de 20% sur le prix public des Pass Tisséo.

Or, conformément à la délibération D.2017 03 29 6 1 du 29 mars 2017, les tarifs Tisséo font l'objet d'une revalorisation annuelle au 1^{er} juillet. Aussi, la part Tisséo sera revalorisée tous les ans au 1^{er} juillet.

Par ailleurs, toute modification des tarifs décidée par Tisséo Collectivités entraîne de plein droit une révision du tarif appliqué pour le calcul du montant des encaissements à reverser sur le PASS Tourisme et à compter de leur date d'entrée en vigueur. Tisséo Collectivités s'engage en conséquence à communiquer à l'Agence d'Attractivité toutes modifications tarifaires dès que celles-ci sont actées.

Toutes modifications des tarifs de la part partenaires par décidée par l'Agence d'Attractivité devra faire l'objet d'une communication à Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs dès que celles-ci sont actées afin d'assurer ensuite l'information au public .

ARTICLE 10. DISPOSITIONS FINANCIERES

10.1. Perception des recettes

Tisséo Voyageurs encaisse les recettes issues des ventes du PASS Tourisme sur son réseau et reverse la part relative à l'accès aux sites partenaires à l'Agence d'Attractivité.

L'Agence d'Attractivité encaisse les recettes issues des ventes du PASS Tourisme réalisées au Donjon du Capitole et reverse la part relative aux transports à Tisséo Voyageurs.

10.2. Reversement des recettes

- Tisséo Voyageurs fournit chaque mois à l'Agence d'Attractivité un état reprenant le nombre de PASS Tourisme 24h, 48h et 72h délivrés. Tisséo Voyageurs versera à l'Agence d'Attractivité les encaissements correspondants chaque trimestre selon les éléments détaillés ci-dessus.

Les reversements des sommes perçues seront effectués sur le compte bancaire DEV TOUR REG TOULOU DITE SEM TOURISME, Crédit Mutuel - Code banque : 10278 – Code guichet 02200 – N° de compte : 00020313601 - Clé RIB 74

➤ l'Agence d'Attractivité fournit chaque mois à Tisséo Voyageurs un état reprenant le nombre de PASS Tourisme 24h, 48h et 72h délivrés. Il verse à Tisséo Voyageurs les encaissements correspondants chaque trimestre selon les éléments détaillés ci-dessus.

Les reversements des sommes perçues sont effectués sur le compte bancaire AC TISSEO RECETTES FACTUREES ET PRELEVEES - Banque de France – Code banque : 10 071 – Code guichet : 31000 – N° de compte : 00002002336 – Clé : 84
IBAN : FR76 1007 1310 0000 0020 0233 684 Code BIC TRPUFRP1

10.3 Facturation

Les parties s'engagent à effectuer le paiement, par période de trois mois, au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture par virement bancaire sur les comptes mentionnés ci-dessus.

En cas de désaccord sur les éléments constitutifs des factures, les parties disposent de deux semaines pour faire connaître leurs observations.

ARTICLE 11 : MODALITES DE COMMANDE ET DE PAIEMENT DES CARTES PASS TOURISME

Les modalités de commande et de paiement des cartes sans contact Pass Tourisme sont les suivantes :

- Le paiement des supports « carte » par l'Agence d'Attractivité

Conformément à ce qui a été convenu entre les parties, le coût de fourniture du support « carte » comprend :

- Le prix du support (sur la base du tarif fixé par l'encarteur lors de l'attribution du marché),
- Les frais de traitement de commande,
- Les frais d'assistance technique,
- Les frais de gestion de stock,
- Les frais de livraison des supports,
- Les frais de pré-personnalisation électrique.

L'Agence d'Attractivité souhaitant trouver un point d'équilibre dans le cadre de la commercialisation du PASS Tourisme, un effort sur le coût de fourniture du support est fait par Tisséo Voyageurs. Les coûts affectés à la gestion de stock et à la livraison sont réduits.

Le coût de fourniture du support « carte » est communiqué en annexe à l'Agence d'Attractivité sous la forme d'un bordereau de prix détaillé.

- Formule de révision du prix des supports de cartes sans contact PASS tourisme

Les prix des supports de cartes sans contacts seront révisés tous les ans au 1^{er} Juillet sur la base de l'indice Insee hors tabac (ensemble des ménages) du mois de Mai de l'année en cours, identifiant 176 38 52. Le détail de ces prix est indiqué en annexe de la présente Convention.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-8-1D- DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

Ces évolutions seront plafonnées à une fourchette de - 2% à + 2%.

■ Modalités de paiement

Les modalités de paiement seront les suivantes : paiement à 30 jours à réception de la facture émise par Tisséo Voyageurs, l'Agence d'Attractivité paiera la totalité de la commande.

ARTICLE 12 - DUREE

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

Sauf dénonciation expresse faite par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des PARTIES aux deux autres PARTIES, 6 mois au moins avant la date anniversaire de la présente convention, cette dernière sera tacitement reconduite 2 fois par périodes successives de 2 ans.

Six mois au moins avant la date d'expiration de la convention, l'Agence d'Attractivité et Tisséo voyageurs se concerteront sur leur intention quant à la conclusion d'une nouvelle convention.

ARTICLE 13 - MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un accord préalable de toutes les parties signataires et donne lieu à la signature d'un avenant, ou le cas échéant d'une nouvelle convention.

ARTICLE 14 - RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des termes de la présente convention par l'une des parties et faute d'accord entre les parties survenu dans un délai d'un mois, la présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'une des parties, par lettre recommandée, sous réserve de l'application d'un préavis de 4 mois nécessaire à l'information du réseau de vente et du public.

Cette convention peut prendre fin avant son terme dans l'éventualité de la mise en place de nouvelles dispositions contractuelles concernant son objet.

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, les parties se réservent le droit de saisir le Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 15 - ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

ARTICLE 16 – CADRE CONTRACTUEL

16.1 – Documents contractuels

16.1.1 – Les documents contractuels comprennent, par ordre de priorité, la présente Convention et ses annexes. Les Annexes font partie intégrante de la Convention et ont valeur contractuelle. Les Annexes précisent et complètent la Convention. Toute référence à la Convention inclut ses Annexes.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-8-1D- DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

16.1.2 – Sans préjudice de l’alinéa précédent, en cas de contradiction entre les stipulations du corps de la Convention et une stipulation d’une Annexe, les stipulations du corps de la Convention prévaudront. Sans préjudice de ce qui précède, les stipulations particulières prévalent sur les stipulations générales.

16.2 – Annexes

- ANNEXE I : Le parcours client

L’annexe 1 présentant les parcours clients et les modalités de service-après-vente de la partie transport est intégré par avenant ultérieurement. Dès validation finale des documents, ces derniers seront envoyés par anticipation aux partenaires par lettre officielle.

- ANNEXE II : Le bordereau de prix des supports de carte sans-contact Pass Tourisme
- ANNEXE III : Les fiches produit

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le/ /

**L’Agence d’attractivité de TOULOUSE
METROPOLE**
Le Président Jean-Luc MOUDENC

Tisséo COLLECTIVITES
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSÉO VOYAGEURS
Le Directeur Général Thierry WISCHNEWSKI

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-8-1D- DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

Fourniture du support carte Pass Tourisme - Bordereau de prix détaillé

		Office de Tourisme		
		Pass Tourisme		
Support CSC (carte sans contact)	Techno carte	Desfire		
	Quantité	5 000	8 000	10 000
Coût du support CSC	Prix du support CSC (selon marché en cours)	1,00 €	1,00 €	0,95 €
	Frais de traitement de commande	0,15 €	0,15 €	0,15 €
	Frais d'assistance technique	0,30 €	0,30 €	0,30 €
	Frais de gestion de stock	0,20 €	0,20 €	0,20 €
	Frais de pré-personnalisation électrique	0,70 €	0,70 €	0,70 €
	Frais de personnalisation graphique	- €	- €	- €
	Frais de livraison des supports CSC	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Sous Total coût du support CSC		2,40 €	2,40 €	2,35 €
Protège-carte	Fourniture d'un protège-carte			
	Fourniture d'un protège-carte non personnalisé (0,20€ HT l'unité)	- €	- €	- €
	Fourniture d'un protège-carte personnalisé (0,50€ HT l'unité)	- €	- €	- €
	Sous Total fourniture d'un protège-carte	- €	- €	- €
Facturation à l'achat	Prix total à facturer au partenaire par support CSC, pour commande réalisée à partir du 01/01/2018	2,40 €	2,40 €	2,35 €

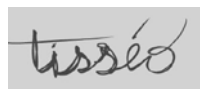
A noter :

- Les prix s'entendent hors taxe, TVA applicable : 20%.
- Le coût total négocié avec le partenaire est révisable tous les ans.
- En cas de changement de visuel, le partenaire s'engage :
 - > soit à écouler le stock restant de cartes
 - > soit à payer à Tisséo EPIC le montant de la valeur du stock restant
- Concernant l'Office de Tourisme, paiement à 30 jours à réception de la facture émise par Tisséo-EPIC, l'office de tourisme de Toulouse paiera la totalité de la commande.

Prix d'achat unitaire, sur la base du marché de fourniture de cartes sans contact en cours

prix unitaire pour 5 000 cartes	1,00 €
prix unitaire pour 10 000 cartes	0,95 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



Fiche Produit N° : PASST24H/361
Délibération du : 28 mars 2018

Version : V1
Dates de mise à jour : 19 février 2018

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME 24H**
Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 24H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés.
Marque déposée : Non
Nbre de déplacements : illimité
Durée de validité : 2 jours glissants
Début de validité : 1ère validation
Limites : -
Conditions d'accès : -
Fiche statut n° : -
Usagers : Mono
Multimodal : Non
Type support : CSC
Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 18,00 €
Taux de TVA : 10,00%
Frais de Dossier : 0,00 €
Modes de paiement : Standards
Calcul : somme de la part Tisséo et de la part OT
taux de remise : 20%
Part Tisséo TTC : 4,80 €
Part OT TTC : 13,20 €

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo
Instruction de la demande : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Production : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Prod centrale / Appli DigiMabee / Appli RCE / Back Office
Distribution : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Télédistribution : Non
Canaux externes : Aucun / MdT / CD31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**
Période : Toute l'année
Expérimentation "client" : Non
Nombre de testeurs : -
Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

TITRES SAV

Code produit : 158
Code produit : -
Code produit : -
Code produit : -
Libellés des produits : SAV PASS TOURISME 24H
Libellés des produits : -
Libellés des produits : -
Libellés des produits : -

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -
Code produit N°1 : -
Titre remplacé N°2 : -
Code produit N°2 : -
Retiré de la vente à partir du : -
Refusé à la validation à partir du : -
Retiré de la vente à partir du : -
Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 361
Code Article : attribué par le système
Niveau de priorité : A'h
Interdiction de cohabitation : -
Nbre Max de voyages / dépl. : 4
Durée max / dépl. : 1 heure 30
Périodes prohibées : Non
Lignes prohibées : Oui
Complément : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

par rapport aux autres

CONDITIONS DE VENTE DU PRODUIT

-

VENTE

Précision support : visuel spécifique Pass Tourisme
Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME 24H (32 car. max)
Libellé sur titre (Français) : PASS TOURISME 24H (20 car. max)
Libellé court (Français) : OT TOUR24H (10 car. max)
Libellé d'affichage (Anglais) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Anglais) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Espagnol) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Espagnol) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Allemand) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Allemand) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Italien) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Italien) : - (20 car. max)

17
17
10
1
1
1
1
1
1
1

VALIDATION

Message 1ère validation : "Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat
Message correspondance : "Valide" avec fin de validité et DEV Contrat
Code : 8
Code : 10

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 mars 2018



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- suppression de la gamme Pass Tourisme Premium
- revalorisation du prix public
- nouveau mode de calcul de la part Tisséo : taux de remise unique (20%), à appliquer sur le prix public des Pass Tisséo + revalorisation annuelle (dans le cadre de la revalorisation annuelle des tarifs Tisséo)

STATISTIQUES

Numéro	361	
Libellé	PASS TOURISME 24H	
Titre	PASS TOURISME 24H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
30/03/2016	revalorisation du prix public	tarif : 15€ (part Tisséo : 4€ - part OT : 11€)	01/06/2016

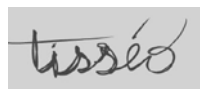


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Prix public au 03/07/2017	
Journée	6,00 €
2 jours	10,00 €
3 jours	12,00 €

titres de transport sur CSC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



Fiche Produit N° : PASST48H/362
Délibération du : 28 mars 2018

Version : V1
Dates de mise à jour : 19 février 2018

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME 48H**
Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 48H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés.
Marque déposée : Non
Nbre de déplacements : illimité
Durée de validité : 3 jours glissants
Début de validité : 1ère validation
Limites : -
Conditions d'accès : -
Fiche statut n° : -
Usagers : Mono
Multimodal : Non
Type support : CSC
Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 28,00 €
Taux de TVA : 10,00%
Frais de Dossier : 0,00 €
Modes de paiement : Standards
Calcul : somme de la part Tisséo et de la part OT
taux de remise : 20%
Part Tisséo TTC : 8,00 €
Part OT TTC : 20,00 €

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo
Instruction de la demande : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Production : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Prod centrale / Appli DigiMabee / Appli RCE / Back Office
Distribution : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Télédistribution : Non
Canaux externes : Aucun / MdT / CD31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**
Période : Toute l'année
Expérimentation "client" : Non
Nombre de testeurs : -
Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

TITRES SAV

Code produit : 159
Code produit : -
Code produit : -
Code produit : -
Libellés des produits : SAV PASS TOURISME 48H
Libellés des produits : -
Libellés des produits : -
Libellés des produits : -

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -
Code produit N°1 : -
Titre remplacé N°2 : -
Code produit N°2 : -
Retiré de la vente à partir du : -
Refusé à la validation à partir du : -
Retiré de la vente à partir du : -
Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 362
Code Article : attribué par le système
Niveau de priorité : A'h
Interdiction de cohabitation : -
Nbre Max de voyages / dépl. : 4
Durée max / dépl. : 1 heure 30
Périodes prohibées : Non
Lignes prohibées : Oui
Complément : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

par rapport aux autres

CONDITIONS DE VENTE DU PRODUIT

VENTE

Précision support : visuel spécifique Pass Tourisme
Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME 48H (32 car. max)
Libellé sur titre (Français) : PASS TOURISME 48H (20 car. max)
Libellé court (Français) : OT TOUR48H (10 car. max)
Libellé d'affichage (Anglais) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Anglais) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Espagnol) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Espagnol) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Allemand) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Allemand) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Italien) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Italien) : - (20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : "Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat
Message correspondance : "Valide" avec fin de validité et DEV Contrat
Code : 8
Code : 10

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 mars 2018



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

Accusé de réception en préfecture

REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :

031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE

Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- suppression de la gamme Pass Tourisme Premium
- revalorisation du prix public
- nouveau mode de calcul de la part Tisséo : taux de remise unique (20%), à appliquer sur le prix public des Pass Tisséo + revalorisation annuelle (dans le cadre de la revalorisation annuelle des tarifs Tisséo)

STATISTIQUES

Numéro	362	
Libellé	PASS TOURISME 48H	
Titre	PASS TOURISME 48H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
30/03/2016	revalorisation du prix public	tarif : 22€ (part Tisséo : 6€ - part OT : 16€)	01/06/2016

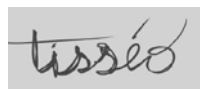


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Prix public au 03/07/2017	
Journée	6,00 €
2 jours	10,00 €
3 jours	12,00 €

titres de transport sur CSC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



Fiche Produit N° : PASST72H/363
Délibération du : 28 mars 2018

Version : V1
Dates de mise à jour : 19 février 2018

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME 72H**
Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 72H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés.
Marque déposée : Non
Nbre de déplacements : illimité
Durée de validité : 4 jours glissants
Début de validité : 1ère validation
Limites : -
Conditions d'accès : -
Fiche statut n° : -
Usagers : Mono
Multimodal : Non
Type support : CSC
Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 35,00 €
Taux de TVA : 10,00%
Frais de Dossier : 0,00 €
Modes de paiement : Standards
Calcul : somme de la part Tisséo et de la part OT
taux de remise : 20%
Part Tisséo TTC : 9,60 €
Part OT TTC : 25,40 €

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo
Instruction de la demande : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Production : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Prod centrale / Appli DigiMabee / Appli RCE / Back Office
Distribution : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Télédistribution : Non
Canaux externes : Aucun / MdT / CD31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**
Période : Toute l'année
Expérimentation "client" : Non
Nombre de testeurs : -
Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

TITRES SAV

Code produit : 160
Code produit : -
Code produit : -
Code produit : -
Libellés des produits : SAV PASS TOURISME 72H
Libellés des produits : -
Libellés des produits : -
Libellés des produits : -

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -
Code produit N°1 : -
Titre remplacé N°2 : -
Code produit N°2 : -
Retiré de la vente à partir du : -
Refusé à la validation à partir du : -
Retiré de la vente à partir du : -
Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 363
Code Article : attribué par le système
Niveau de priorité : A'h
Interdiction de cohabitation : -
Nbre Max de voyages / dépl. : 4
Durée max / dépl. : 1 heure 30
Périodes prohibées : Non
Lignes prohibées : Oui
Complément : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

par rapport aux autres

CONDITIONS DE VENTE DU PRODUIT

-

VENTE

Précision support : visuel spécifique Pass Tourisme
Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME 72H (32 car. max)
Libellé sur titre (Français) : PASS TOURISME 72H (20 car. max)
Libellé court (Français) : OT TOUR72H (10 car. max)
Libellé d'affichage (Anglais) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Anglais) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Espagnol) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Espagnol) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Allemand) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Allemand) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Italien) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Italien) : - (20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : "Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat
Message correspondance : "Valide" avec fin de validité et DEV Contrat
Code : 8
Code : 10

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 mars 2018



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

Accusé de réception en préfecture

REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :

031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE

Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- suppression de la gamme Pass Tourisme Premium
- revalorisation du prix public
- nouveau mode de calcul de la part Tisséo : taux de remise unique (20%), à appliquer sur le prix public des Pass Tisséo + revalorisation annuelle (dans le cadre de la revalorisation annuelle des tarifs Tisséo)

STATISTIQUES

Numéro	363	
Libellé	PASS TOURISME 72H	
Titre	PASS TOURISME 72H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
30/03/2016	revalorisation du prix public	tarif : 29€ (part Tisséo : 8€ - part OT : 21€)	01/06/2016

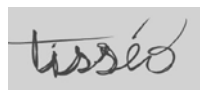


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Prix public au 03/07/2017	
Journée	6,00 €
2 jours	10,00 €
3 jours	12,00 €

titres de transport sur CSC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



Fiche Produit N° : SAVPASST24H/158
Délibération du : 28 mars 2018

Version : V1
Dates de mise à jour : 19 février 2018

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **SAV PASS TOURISME 24H**

Utilisation : SAV des titres de transport Pass Tourisme 24H, remis en cas de dysfonctionnement du support CSC Pass Tourisme (le support Pass Tourisme est laissé au touriste pour accès aux sites touristiques identifiés). SAV permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 24H consécutives sur le réseau métro, tram et bus Tisséo et la Navette aéroport.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 2 jours glissants

Début de validité : 1ère validation

Limites : -

Conditions d'accès : -

Fiche statut n° : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : TM

-

TARIF

Montant TTC : 0,00 €

Calcul : -

Taux de TVA : 0,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Instruction de la demande : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro

Production : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Prod centrale / Appli DigiMabee / Appli RCE / Back Office

Distribution : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro

Télédistribution : Non

Canaux externes : Aucun / MdT / CD31 / Région MP / Autres : -

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

TITRES SAV

Code produit : 158

Libellés des produits : SAV PASS TOURISME 24H

Code produit : -

Libellés des produits : -

Code produit : -

Libellés des produits : -

Code produit : -

Libellés des produits : -

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 158

Code Article : attribué par le système

Niveau de priorité : -

Interdiction de cohabitation : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Complément : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

par rapport aux autres

CONDITIONS DE VENTE DU PRODUIT

-

VENTE

Précision support : -

Libellé d'affichage (Français) : SAV PASS TOURISME 24H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : SAV TOURISME 24H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : SAVTOUR24H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Italien) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Italien) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : "Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat

Code : 8

Message correspondance : "Valide" avec fin de validité et DEV Contrat

Code : 10

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 mars 2018

RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE

Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES		
▫ suppression de la gamme Pass Tourisme Premium		
STATISTIQUES		
Numéro	158	
Libellé	SAV PASS TOURISME 24H	
Titre	SAV PASS TOURISME 24H	
Type	Billetterie	
Financement	SAV	
Payeur	Usager	
Nature	SAV	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

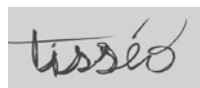
Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création des Pass Tourisme et produits SAV associés	-	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport et des produits SAV associés	-	04 06 2013

|

|

titres de transport sur CSC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



Fiche Produit N° : SAVPASST48H/159
Délibération du : 28 mars 2018

Version : V1
Dates de mise à jour : 19 février 2018

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : SAV PASS TOURISME 48H
Utilisation : SAV des titres de transport Pass Tourisme 48H, remis en cas de dysfonctionnement du support CSC Pass Tourisme (le support Pass Tourisme est laissé au touriste pour accès aux sites touristiques identifiés). SAV permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 48H consécutives sur le réseau métro, tram et bus Tisséo et la Navette aéroport.
Marque déposée : Non
Nbre de déplacements : illimité
Durée de validité : 3 jours glissants
Début de validité : 1ère validation
Limites : -
Conditions d'accès : -
Fiche statut n° : -
Usagers : Mono
Multimodal : Non
Type support : TM

TARIF

Montant TTC : 0,00 €
Taux de TVA : 0,00%
Frais de Dossier : 0,00 €
Modes de paiement : Standards
Calcul : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo
Instruction de la demande : DAT / BR / Agences Marengo SNCF et Aéroport / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Production : DAT / BR / Agences Marengo SNCF et Aéroport / Dépositaires / Prod centrale / Appli DigiMabee / Appli RCE / Back Office
Distribution : DAT / BR / Agences Marengo SNCF et Aéroport / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro
Téledistribution : Non
Canaux externes : Aucun / MdT / CD31 / Région MP / Autres : -
Période : Toute l'année
Expérimentation "client" : Non
Nombre de testeurs : -
Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

TITRES SAV

Code produit : 159	Libellés des produits : SAV PASS TOURISME 48H
Code produit : -	Libellés des produits : -
Code produit : -	Libellés des produits : -
Code produit : -	Libellés des produits : -

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -	Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°1 : -	Refusé à la validation à partir du : -
Titre remplacé N°2 : -	Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°2 : -	Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 159
Code Article : attribué par le système
Niveau de priorité : -
Interdiction de cohabitation : -
Nbre Max de voyages / dépl. : 4
Durée max / dépl. : 1 heure 30
Périodes prohibées : Non
Lignes prohibées : Oui
Complément : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

par rapport aux autres

CONDITIONS DE VENTE DU PRODUIT

VENTE

Précision support : -	
Libellé d'affichage (Français) : SAV PASS TOURISME 48H	(32 car. max)
Libellé sur titre (Français) : SAV TOURISME 48H	(20 car. max)
Libellé court (Français) : SAVTOUR48H	(10 car. max)
Libellé d'affichage (Anglais) : -	(32 car. max)
Libellé sur titre (Anglais) : -	(20 car. max)
Libellé d'affichage (Espagnol) : -	(32 car. max)
Libellé sur titre (Espagnol) : -	(20 car. max)
Libellé d'affichage (Allemand) : -	(32 car. max)
Libellé sur titre (Allemand) : -	(20 car. max)
Libellé d'affichage (Italien) : -	(32 car. max)
Libellé sur titre (Italien) : -	(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : "Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat	Code : 8
Message correspondance : "Valide" avec fin de validité et DEV Contrat	Code : 10

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 mars 2018

RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES		
▢ suppression de la gamme Pass Tourisme Premium		
STATISTIQUES		
Numéro	159	
Libellé	SAV PASS TOURISME 48H	
Titre	SAV PASS TOURISME 48H	
Type	Billetterie	
Financement	SAV	
Payeur	Usager	
Nature	SAV	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

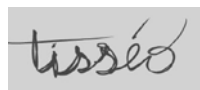
Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création des Pass Tourisme et produits SAV associés	-	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport et des produits SAV associés	-	04 06 2013

|

|

titres de transport sur CSC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



Fiche Produit N° : SAVPASST72H/160
Délibération du : 28 mars 2018

Version : V1
Dates de mise à jour : 19 février 2018

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **SAV PASS TOURISME 72H**

Utilisation : SAV des titres de transport Pass Tourisme 72H, remis en cas de dysfonctionnement du support CSC Pass Tourisme (le support Pass Tourisme est laissé au touriste pour accès aux sites touristiques identifiés). SAV permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 72H consécutives sur le réseau métro, tram et bus Tisséo et la Navette aéroport.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 4 jours glissants

Début de validité : 1ère validation

Limites : -

Conditions d'accès : -

Fiche statut n° : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : TM

-

TARIF

Montant TTC : 0,00 €

Calcul : -

Taux de TVA : 0,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Instruction de la demande : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro

Production : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Prod centrale / Appli DigiMabee / Appli RCE / Back Office

Distribution : DAT / BR / **Agences Marengo SNCF et Aéroport** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / VPC / Appli DigiMabee / Appli RCE / Service Pro

Téledistribution : Non

Canaux externes : Aucun / MdT / CD31 / Région MP / Autres : -

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

TITRES SAV

Code produit : 160

Libellés des produits : SAV PASS TOURISME 72H

Code produit : -

Libellés des produits : -

Code produit : -

Libellés des produits : -

Code produit : -

Libellés des produits : -

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 160

Code Article : attribué par le système

Niveau de priorité : -

Interdiction de cohabitation : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Complément : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

par rapport aux autres

CONDITIONS DE VENTE DU PRODUIT

-

VENTE

Précision support : -

Libellé d'affichage (Français) : SAV PASS TOURISME 72H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : SAV TOURISME 72H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : SAVTOUR72H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Italien) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Italien) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : "Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat

Code : 8

Message correspondance : "Valide" avec fin de validité et DEV Contrat

Code : 10

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 mars 2018

RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE

Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

□ suppression de la gamme Pass Tourisme Premium

STATISTIQUES

Numéro	160	
Libellé	SAV PASS TOURISME 72H	
Titre	SAV PASS TOURISME 72H	
Type	Billetterie	
Financement	SAV	
Payeur	Usager	
Nature	SAV	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

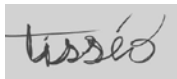
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création des Pass Tourisme et produits SAV associés	-	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport et des produits SAV associés	-	04 06 2013

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

titres de transport sur CSC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME PREMIUM 24 H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 24H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés, dont les bateaux toulousains et le petit train.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 2 jours glissants

Début de validité : 1ère validation

Limites : -

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 20,00 €

Calcul : Part Tisséo : 4,50€ - Part OT : 15,50€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences : Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 24H (158)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Code produit N°1 : -

Titre remplacé N°2 : -

Code produit N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 358

Code produit SAV : 158

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Pont Neuf" jusqu'à épuisement du stock, puis nouveau visuel "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME PREMIUM 24H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : TOURISM PREM 24H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT PREM24H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

01 mars 2018



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

□ suppression de la gamme Pass Tourisme Premium

STATISTIQUES		
Numéro	358	
Libellé	PASS TOURISME PREMIUM 24H	
Titre	PASS TOURISME PREMIUM 24H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création du titre de transport	Prix de lancement : 18,00€ (Part Tisséo : 4,00€ - Part OT : 14,00€)	04/07/2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport	* Remplace le Pass Tourisme 1 jour * Intègre l'offre Navette aéroport * Modification période de validité	04/06/2013
CS 17 décembre 2014	Evolution tarifaire	Tarif : 19,50€ (Part Tisséo : 4,50€ - Part OT : 15,00€)	01/04/2015
CS 06 juillet 2016	Evolution tarifaire	Tarif : 20,00€ (Part Tisséo : 4,50€ - Part OT : 15,50€)	01/06/2016

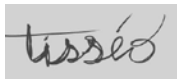


ancien visuel "Pont Neuf"



nouveau visuel "Saint Sernin"

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME PREMIUM 48H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 48H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés, dont les bateaux toulousains et le petit train.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 3 jours glissants

Début de validité : 1ère validation

Limites : -

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 27,00 €

Calcul : Part Tisséo : 6,50€ - Part OT : 20,50€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / Agences : **Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPCCanaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 48H (159)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Code produit N°1 : -

Titre remplacé N°2 : -

Code produit N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 359

Code produit SAV : 159

Code Article : -

Niveau de priorité : "A" h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Pont Neuf" jusqu'à épuisement du stock, puis nouveau visuel "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME PREMIUM 48H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : TOURISM PREM 48H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT PREM48H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

01 mars 2018



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

■ suppression de la gamme Pass Tourisme Premium

STATISTIQUES		
Numéro	359	
Libellé	PASS TOURISME PREMIUM 48H	
Titre	PASS TOURISME PREMIUM 48H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création du titre de transport	Prix de lancement : 25,00€ (Part Tisséo : 6,00€ - Part OT : 19,00€)	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport	* Remplace le Pass Tourisme 2 jours * Intègre l'offre Navette aéroport * Modification période de validité	04 06 2013
CS 17 décembre 2014	Evolution tarifaire	Tarif : 26,50€ (Part Tisséo : 6,50€ - Part OT : 20,00€)	01 04 2015
CS 06 juillet 2016	Evolution tarifaire	Tarif : 27,00€ (Part Tisséo : 6,50€ - Part OT : 20,50€)	01/06/2016

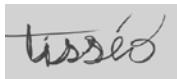


ancien visuel "Pont Neuf"



nouveau visuel "Saint Sernin"

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



Fiche Produit N° : PASSTP72H/360
Délibération du : 28 mars 2018

Version : V1
Dates de mise à jour : 19 février 2018

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME PREMIUM 72H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 72H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés, dont les bateaux toulousains et le petit train.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 4 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 35,00 €

Calcul : Part Tisséo : 8,50€ - Part OT : 26,50€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences : Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 72H (160)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 360

Code produit SAV : 160

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Pont Neuf" jusqu'à épuisement du stock, puis nouveau visuel "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME PREMIUM 72H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : TOURISM PREM 72H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT PREM72H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

01 mars 2018



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

□ suppression de la gamme Pass Tourisme Premium

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

STATISTIQUES		
Numéro	360	
Libellé	PASS TOURISME PREMIUM 72H	
Titre	PASS TOURISME PREMIUM 72H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création du titre de transport	Prix de lancement : 32,00€ (Part Tisséo : 8,00€ - Part OT : 24,00€)	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport	* Remplace le Pass Tourisme 3 jours * Intègre l'offre Navette aéroport * Modification période de validité	04 06 2013
CS 17 décembre 2014	Evolution tarifaire	Tarif : 33,50€ (Part Tisséo : 8,50€ - Part OT : 25,00€)	01 04 2015
CS 06 juillet 2016	Evolution tarifaire	Tarif : 35,00€ (Part Tisséo : 8,50€ - Part OT : 26,50€)	01/06/2016



ancien visuel "Pont Neuf"



nouveau visuel "Saint Sernin"

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-8-1D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

